

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

<u>OBJET</u> :	<i>Demande de subvention au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes 2012-2015 – Projet de construction d'un groupe scolaire de 6 classes.</i>
-----------------------	--

N° 2015 / 06 / 02

Avec une population de près de 10 000 habitants, la ville de Blain compte aujourd'hui 4 équipements scolaires de premier degré, dont le Groupe Scolaire Anatole France (GSAF), unique établissement de statut public, aujourd'hui saturé.

Le dynamisme économique, social et culturel de la ville attire une population jeune et entraîne une progression démographique significative depuis une dizaine d'années.

Le groupe scolaire Anatole France accueille 560 enfants sur 20 classes mais ne répond plus globalement aux attentes techniques et organisationnelles nécessaires pour l'accueil des enfants.

Ainsi, pour faire face à l'évolution de ses effectifs scolaires, la ville de Blain a choisi de réorganiser sur deux sites ses effectifs scolaires et d'anticiper aussi les évolutions futures.

La Commune a décidé d'engager la réalisation d'un nouveau groupe scolaire de 6 classes (évolutif à 8 classes) et ainsi d'améliorer globalement l'accueil des élèves sur sa Commune.

Pour ce projet, la Commune de Blain bénéficie des aides de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la réserve parlementaire.

.../...

Le Fonds de Développement Solidaire mis en place par le Conseil Départemental de la Loire- Atlantique accompagne les Communes dans la réalisation de projets de proximité.

Toutes les Communes comptant entre 2 500 et 10 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1 000 €, sont éligibles.

La construction de nouvelles écoles publiques ainsi que les restaurants scolaires est susceptible d'être aidée :

- montant maximum des dépenses subventionnables : 2 000 000 € HT
- taux bonifié appliqué de 30%

Les Communes ont la possibilité de déposer 3 dossiers sur la période 2012-2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de la Loire- Atlantique, le dossier **CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE** susceptible de bénéficier du **Fonds de Développement Solidaire**.

Le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 2 000 000 € HT.

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES ELIGIBLES COUT TRAVAUX HT</i>	
<i>Travaux</i>	<i>2 344 878,00 €</i>
<i>Maîtrise d'Œuvre (dont SPS et contrôle Technique)</i>	<i>283 094,62 €</i>
<i>Programmation et divers</i>	<i>38 024,18 €</i>
TOTAL	2 665 996,80 €

<i>RECETTES PREVISIONNELLES Ecole et Restaurant Scolaire</i>	
<i>DETR 2015 (Etat) (notifiée)</i>	<i>122 500,00 €</i>
<i>Réserve parlementaire (notifiée)</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Fonds de Dvlpt Solidaire (CD44) 30% de 2 000 000 € HT (Ecole)</i>	<i>600 000,00 €</i>
<i>Fonds de Dvlpt Solidaire (CD44) 30% de 642 512,51 € (RS)</i>	<i>192 753,75 €</i>
TOTAL	935 253,75 €

Un Plan de financement définitif sera adressé au Conseil Départemental à l'issue de la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 8 juin 2015.

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

- ✓ *APPROUVE les travaux de construction du groupe scolaire et le plan de financement prévisionnel.*
- ✓ *DIT que le plan de financement définitif intégrera le résultat de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.*
- ✓ *SOLLICITE l'attribution d'une enveloppe du Fonds de Développement Solidaire au titre des trois projets éligibles entre 2012 et 2015.*
- ✓ *AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-02-
DE
Date de télétransmission : 30/06/2015
Date de réception préfecture : 30/06/2015